

REGARDS

47

Lot-et-Garonne
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

INFO → ÉNERGIE

ÉDITO

© TFD Vidal



Pierre CAMANI
Président du conseil
départemental de Lot-et-Garonne



Michel MASSET
Président
du CAUE de Lot-et-Garonne
Conseiller départemental

Le 9 avril 2019, lors de son assemblée générale annuelle, le CAUE a lancé la troisième édition du palmarès départemental de l'architecture et de l'aménagement. Ce dispositif, soutenu par le Conseil départemental, représente l'occasion de révéler au grand jour une nouvelle moisson de réalisations architecturales ou d'espaces publics. Si vous voulez nous faire découvrir un de vos projets, nous vous invitons à faire acte de candidature avec votre équipe de maîtrise d'œuvre !

Ce bulletin d'informations propose un "coup de loupe" sur le métier de paysagiste concepteur qui vient de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle officielle avec la loi ELAN*. Au-delà d'une compétence indispensable à la pluridisciplinarité des équipes de conception, le paysagiste concepteur offre un regard, complémentaire de celui de l'architecte. En questionnant à la fois ses composantes et ses limites, cet acteur de l'aménagement contextualise chaque projet, quelle que soit son échelle et contribue à l'inscrire dans une dynamique au service de l'identité locale et des usages contemporains.

* *Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique*

L'ACTU DU MOMENT

Paysagiste concepteur : une reconnaissance professionnelle avec la loi ÉLAN*

Témoignage d'Hélène Sirieys, au sein du Conseil d'administration du CAUE, elle représente la profession des paysagistes concepteurs. Installée dans le Lot-et-Garonne depuis 1998, elle exerce son métier depuis plus de 25 ans.

« Progressivement, depuis une dizaine d'années, une nouvelle génération de paysagistes s'est imposée dans le champ des stratégies urbaines et de l'aménagement des espaces publics. La formation qui se fait en 6 ans, comme les architectes, existe depuis plus de quarante ans. Elle prépare à réfléchir sur le territoire, toutes échelles confondues, à conduire des analyses croisées et complexes, à réinterroger la commande et à se positionner en termes d'enjeux. Avec cette particularité attachée à la profession : la conscience que le projet sur lequel on intervient, s'inscrit dans un paysage plus large dont il faut comprendre et saisir les caractéristiques pour concevoir un projet respectueux de son voisinage.

Aujourd'hui, les paysagistes semblent plus présents sur le "devant de la scène", grâce à leur aptitude à s'inscrire dans des démarches transversales en phase avec les aspirations sociétales contemporaines, à s'adapter à des budgets contraints, à rechercher des solutions alternatives et des démarches innovantes. C'est pourquoi, l'obtention du titre de paysagiste-concepteur est importante, elle vient lever une ambiguïté et confirmer des compétences.

En Lot-et-Garonne, différents projets d'aménagement portés par des paysagistes concepteurs ont récemment vu le jour. Ces belles réalisations contribuent à révéler la qualité de places, de rues, de lieux de vie que l'usure du temps avait abîmés. À l'avenir, la compétence des paysagistes-concepteurs peut être mobilisée à bon escient sur d'autres sujets, tels que les permis d'aménager, ou les plans de paysage à l'échelle de territoire. L'écueil qu'il faudra éviter, c'est l'opposition stérile architecte/paysagiste qui ne servirait ni le territoire, ni les professionnels.»

/ Décret du 28 avril 2017 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste-concepteur

/ Arrêté du 28 août 2017 fixant les conditions de demande et de délivrance du titre de paysagiste concepteur

/ Loi ÉLAN du 23 novembre 2018

* Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Sentier découverte de la butte du Moulin de la Vierge à Monbahus

/ Agence ZEA - (conception)

/ CEDP 47 (médiation-mandataire)



Afin d'aménager un sentier, la commune a sollicité des compétences de paysagiste et de médiation autour de la question des paysages et de leurs évolutions. Pour le maire, M. Gary, ces installations représentent un atout touristique, complémentaire à la table d'orientation déjà installée au sommet du moulin.



Le projet de l'agence ZEA (Q.Geoffroy) consiste en une scénographie basée sur l'installation de plateformes d'observation, qui cadrent des perspectives choisies. Réalisées avec un matériau renouvelable (bois essence douglas), elles pourront, si nécessaire, être repositionnées ou recyclées, sans atteinte à l'environnement.



3 questions à

Olivier Garmond
Maire de Castelnaud-de-Gratecambe

Commune : Castelnaud-de-Gratecambe
Population : 489 habitants (INSEE 2015)
Communauté de communes
Bastides en Haut Agenais Périgord

L'équipe municipale a engagé fin 2017 une étude participative de faisabilité et de programmation pour la revitalisation de la bastide. Le CAUE 47 a apporté son soutien, lors de la définition de la commande d'études (rédaction du cahier des charges) et en participant ponctuellement à la concertation. Cette étude, menée par le groupement Antoine Luginbuhl, paysagiste dplg et Faustine Barot, architecte-urbaniste, a reçu le soutien du programme LEADER du Pays de la Vallée du Lot. À l'issue d'une 1^{ère} étape de diagnostic et d'identification des enjeux, un scénario de revitalisation a été retenu.

Le diagnostic met en évidence des enjeux liés aux qualités paysagères de la bastide, comment la commune va-t-elle s'emparer de cette particularité ?

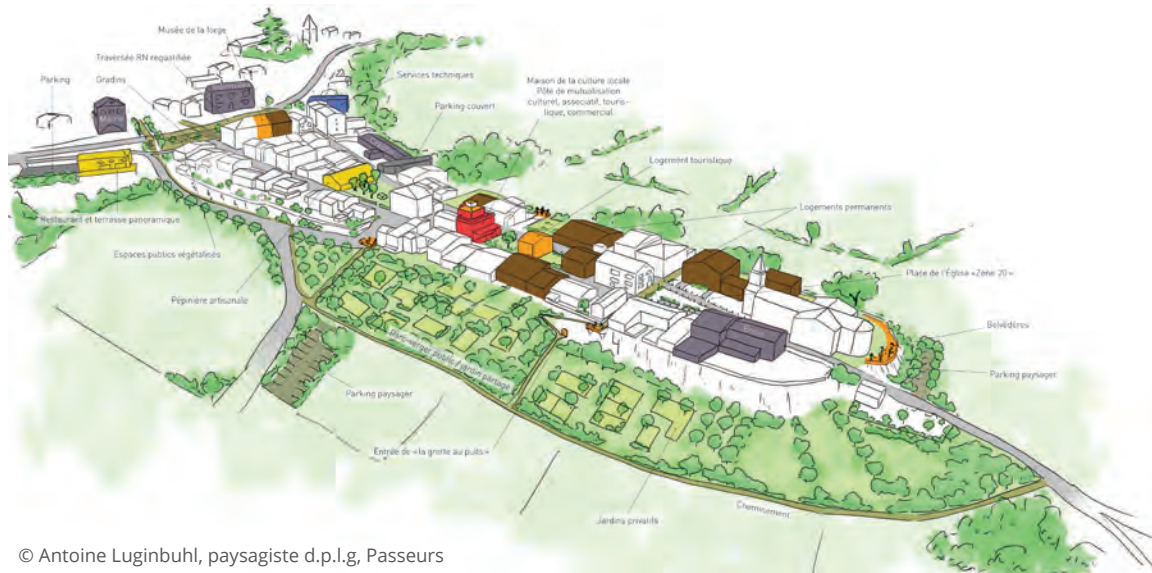
La commune a pris conscience que les paysages peuvent être un atout essentiel de son attractivité. En conséquence, le scénario retenu prévoit de créer des ouvertures entre le bâti, des belvédères, avec un parc et des jardins partagés pour préserver les glacis de la bastide, tout cela pour valoriser le cadre de vie.

Par quels processus avez-vous abouti à ce scénario ? Comment les habitants ont-ils été associés à cette démarche ?

La conduite de l'étude a combiné entretiens individuels, balade collective et atelier de co-production de scénarios. La balade avec les habitants a fait prendre conscience qu'au fil du temps la bastide avait perdu son âme et que la qualité architecturale s'était dégradée. A cela s'ajoute une perte des activités et une vacance importante de l'habitat.

Quelle(s) difficulté(s) la commune doit-elle surmonter pour enclencher le démarrage opérationnel du projet ?

Le plus difficile est de convaincre les propriétaires de réhabiliter ou de céder le bâti inoccupé et le plus souvent à l'abandon. L'étude doit également prévoir, dans le temps, son financement pour déclencher l'opération.



Scénario retenu : un dynamisme basé sur une vie socioculturelle active et un cadre de vie qui attirent habitants et visiteurs.

- 1/ mettre en place un programme de réinvestissement du bâti par du logement adapté aux besoins actuels
- 2/ créer des lieux de vie et de rencontre en confortant le commerce, le tourisme et la vie locale
- 3/ donner un nouveau visage à la bastide en aménageant les espaces publics et en valorisant ses liens au territoire à travers le patrimoine et le paysage
- 4/ conforter l'attractivité de la centralité du bourg

REGARD SUR

Le parc de la halle à Estillac

Maîtrise d'ouvrage :
Ville d'Estillac

Maîtrise d'œuvre :
/ Sagols Paysagiste-concepteur (mandataire)
/ AC2i bureau d'études VRD

Entreprises :
/ ESBTP (terrassements VRD)
/ ESBTP Environnement (plantations - espaces verts)
/ Vision Bois (sous-traitant)
/ Label Cité (sous-traitant)

Réception : 2016

Surface traitée :
3,5 ha et 600 mL de liaisons

La commune d'Estillac, située au sud-ouest d'Agen, souhaite retrouver, dans une trame urbaine diffuse, un bourg-centre vivant. La réflexion s'engage autour de la réalisation d'un espace public central et fédérateur.

Les objectifs sont multiples :

- / offrir aux habitants un lieu de convivialité et de promenade ;
- / relier les équipements publics existants par des liaisons douces ;
- / retrouver une nature et un paysage à l'échelle de la commune.

L'aménagement d'un parc, confié au paysagiste-concepteur Jean-Michel Sagols, s'inscrit dans ce projet global qui voit en 2014 la livraison d'une halle, accueillant un marché hebdomadaire de producteurs, et d'un local associatif (Justin-Defos Du Rau Architecture).

Le parc, en prolongement de la halle, se développe sur plus de 2 hectares. Une grande allée bocagère structure les différents espaces proposés aux promeneurs : prairie des jeux, observatoire, traversée des herbes, évocation des fruitiers, hutte à palabres, etc. Arbustes des haies champêtres et arbres fruitiers du sud-ouest sont plantés redonnant ainsi à ce paysage une identité paysagère locale.

" Sur ces anciennes terres cultivées, vous pouvez assister à la renaissance d'une nature qui reprend sa place, à son rythme ", l'échelle du temps adoptée par la maîtrise d'œuvre, est expliquée aux usagers sur la signalétique installée à l'entrée du parc.

L'aménagement du site s'appuie sur une exigence environnementale forte basée sur l'organisation des circulations douces dans le parc et depuis les autres équipements. Dans un secteur exclusivement pavillonnaire, les cheminements aménagés pour la marche, le vélo ou encore le roller, invitent les usagers à faire évoluer leurs pratiques.

Photographies, plan masse et croquis
© JM Sagols.



" Participer à la vision de la commune de renforcer la centralité autour d'équipements et bien communs a été un beau défi et une réussite grâce à la qualité des échanges avec la ville.

Le paysage est au cœur de toute cette attention et constitue aujourd'hui la charpente vivante des espaces publics d'Estillac, autour de l'idée d'une nature retrouvée, support de vie sociale."

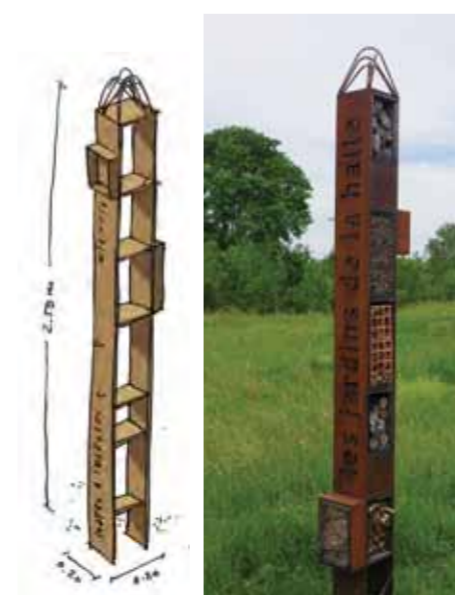
Jean-Michel Sagols, paysagiste-concepteur



Grandes herbes et plantes hygrophiles autour de la passerelle et de l'observatoire.



Plan masse



Le totem - hôtel à insectes, favorise la biodiversité



Bancs, tables de pique-nique et ombrières invitent à la détente et aux échanges.

Vous avez réalisé sur votre commune un projet architectural (extension, rénovation, construction d'un bâtiment) ou un aménagement d'espaces publics.

FAITES-LE SAVOIR !

AGENDA



Matinale de l'aménagement économe

◀ mercredi 22 mai 2019

9h00 / 12h30 – Clairac (salle du Lot)

Quelle architecture et quel patrimoine pour nos bourgs ?

Comment valoriser et préserver le patrimoine non protégé ? Quels outils mettre en place ? Témoignage : réalisation de 6 logements dans le bourg de Sauzet (46)



Journée du patrimoine de Pays et des Moulins

◀ samedi 22 juin 2019

9h00 / 18h00 – **Circuit découverte en Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne**

Parcours commenté en partenariat avec le Conseil départemental, la DRAC Nouvelle-Aquitaine UDAP 47 et la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine



Rendez-vous du jeudi

◀ jeudi 4 juillet 2019

17h00 / 19h00 - Fongrave

Comment engager un projet d'espace public ?

Définition des besoins, commande d'étude, organisation de la concertation, matérialités et végétaux, gestion de l'eau. Visite de l'aménagement du bourg de Fongrave.

CONTACT

47

Lot-et-Garonne
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

INFO → ÉNERGIE

9 rue Étienne Dolet - 47 000 Agen

05 53 48 46 70

contact@caue47.com

www.caue47.com

Le CAUE est une association départementale qui conseille, forme, informe et sensibilise les collectivités et les particuliers.

Le CAUE est chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

ADHÉREZ EN LIGNE ! www.caue47.com

Commune, EPCI, Pays ou association, pour bénéficier des services du CAUE 47 et soutenir son action, adhérez !
Information au : **05 53 48 46 78.**

REGARDS - n°7 - AVRIL 2019 - Bulletin d'informations du CAUE 47 / Directeur de la publication : Michel Masset, président du CAUE 47 / Rédaction : Nathalie Hérard, Marie-Christine Folch / Maquette graphique : Laëtitia Dostes / Crédits photographiques (sauf mentions contraires) : CAUE 47 / Impression : IGS, Boé - Tirage 1 000 exemplaires / Reproduction interdite sans autorisation.